

## REGLEMENT

### Boucles du Bandiat en pays de « Burgou »

L'union cycliste de Condat organise une épreuve dénommée « boucles du Bandiat en pays de Burgou ».

**Article 1 :** Epreuve de catégorie, 1.30, 1.31, 1.25.1 inscrites au calendrier régional du limousin FFC.

**Article 2 :** Elle est réservée aux coureurs FFC minimes, cadets, junior, PC open et 3, sous le règlement FFC, aucun non licencié ne pourra participer.

**Article 3 :** Les engagements se feront par internet sur le site de la FFC

**Article 4 :** C'est une course d'une journée se déroulant en deux tronçons, le matin un Clm de 9 km pour les minimes et 11.7 km pour les autres. L'après midi une course en ligne de 30km minime, 62.5km cadet et 91.6km autres (dans le respect du règlement FFC entre autre (2.1.012 et 2.3.01).

**Article 5 :** L'après midi le dépannage sera effectué par des voitures neutres, pour être dépanné, chaque club doit mettre à disposition au moins une paire de roue par catégorie de coureurs concerné.

**Article 6 :** A l'issu des deux tronçons, un classement général au temps sera effectué, le coureur ayant le temps le plus faible sera déclaré vainqueur (en cas d'égalité se sera la place du Clm qui départagera).

**Article 7 :** Les organisateurs se réservent le droit de modifier l'itinéraire, même en cours d'étape si des circonstances exceptionnelles, imprévues et indépendantes de leur volonté les y contraignent.

**Article 8 :** Il n'y aura pas de délai d'élimination pour le contre la montre.

**Article 9 :** Sur les étapes en ligne, le commissaire de la voiture balai, après avis du directeur de course, pourra demander aux coureurs attardés à plus de quinze minutes de la fin effective de la course, de rendre leurs dossards et de monter dans la voiture



balai. Les intéressés auront bien sûr la faculté de continuer en vélo mais hors de la compétition. Les coureurs qui refuseraient de se conformer aux directives du commissaire seront pénalisés.

**Article 10 :** A l'arrivée de chaque étape, s'ils sont prévus, les contrôles anti dopage auront lieu dans un local réglementaire près du podium. La réglementation antidopage de la loi Française sera appliquée.

**Article 11 :** Les leaders des différents classements devront participer au protocole d'arrivée.

**Article 12 :** Les réclamations concernant un incident de course sont reçues par le jury des commissaires au plus tard 30 minutes après le délai d'arrivée.

Les réclamations concernant le classement d'une étape sont reçues par les commissaires jusqu'au départ de l'étape suivante.

Les réclamations concernant le classement général final sont reçues dans les 30 minutes après l'affichage officiel.

**Article 13 :** Les classements des grimpeurs et des sprints seront disputés sur l'étape de l'après midi. Etablis par addition des points obtenus lors des passages aux endroits signalés par l'organisateur (ligne marquée PC ou MG). Classement sur les trois premiers: attribution de 6, 4, 2, points à chaque passage de ligne. Les classements généraux seront déterminés par l'addition de tous les points obtenus lors des deux étapes. En cas d'égalité, les coureurs seront départagés selon le règlement de la FFC.

Prix grimpeur : Sénior : 140€ Cadet : 75€ Minimes : 50€

Prix sprinter : Sénior : 140€ Cadet : 75€ Minimes : 50€

**Article 14 :** Les participants devront emprunter la partie droite de la chaussée et porter un casque homologué (règlement FFC)



## Organisation

**Union Cycliste de Condat**

La mairie

87920 Condat Sur Vienne

## Renseignements

**Christian Thimonnier**

07.70.34.87.34 Ou 05.55.31.22.80

[christian.thimonnier276@orange.fr](mailto:christian.thimonnier276@orange.fr)

**Loïc Maitre**

06.78.4.84.32 Ou 09.83.59.06.64

[ucondat@hotmail.fr](mailto:ucondat@hotmail.fr)

## Restauration

Un repas est proposé aux coureurs et accompagnants à partir de 11h30 à Marval:

**10€**  
**Par personne**

Crudités  
Roti de porc / Pâtes  
Fromages  
Tartelettes  
Café

Réservations impérative avant le 21 juin auprès de Christian ou Loïc

Chèque à l'ordre .....